

AVERTISSEMENT

Les informations fournies par chaque fiche de situation de travail sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire; c'est à l'utilisateur du FAST que revient l'entière responsabilité de décider cas par cas :

- Des exigences, des nuisances, des risques d'accident du travail et de pathologie professionnelle à retenir pour chaque poste de travail considéré
- Si les postes de travail occupés par ses salariés justifient ou non une surveillance médicale renforcée (SMR). Les motifs de SMR, même habituels, mentionnés dans les fiches correspondantes ne sont que des indications.
- De la nature et de la fréquence des visites médicales et des examens complémentaires non obligatoires, en fonction notamment de la susceptibilité individuelle des salariés liée à leur état de santé et à leur mode de vie. Les conseils en matière de surveillance médicale donnés dans les fiches sont une aide à la décision.
- De la nature et des modalités de vaccination.
- Des suites à donner en matière de suivi post exposition et post professionnel
- Des actions organisationnelles, techniques et humaines à mener face à une situation de travail donnée
- De la formation et sensibilisation du personnel.
